

# Quel type de groupement momentan  d'entreprises - GME - choisir pour pr parer une r ponse group e   un march  ?

## Le groupement se constitue au stade des candidatures.

Le choix du type de GME fait partie de la premi re  tape d'une r ponse group e.

	GME conjoint	GME solidaire
Quel type de GME pour quel type de march� ?	Id�al pour des <b>march�s divis�s en lots techniques</b> → Chaque cotraitant intervient sur le lot qui correspond, par exemple, � sa sp�cialit� ou � son implantation g�ographique.	Id�al pour des <b>r�ponses group�es d'entreprises d'un m�me secteur d'activit� souhaitant prendre en charge ensemble un volume de prestations important</b> → Chaque cotraitant est responsable pour la totalit� du march�.
Comment se r�partissent les responsabilit�s des cotraitants ?	<b>Chacun des cotraitants s'engage uniquement sur les prestations qu'il r�alise.</b> Le mandataire commun peut �tre solidaire ou non des membres du groupement. En cas de d�faillance de l'un d'entre eux, si le mandataire est solidaire avec les membres du groupement, il lui appartient de r�aliser la prestation ou les travaux au prix initialement pr�vu dans le march�.	<b>Chacun des cotraitants est solidairement engag� sur la totalit� du march� et cela pendant 10 ans apr�s la r�ception du march�.</b>
Quelles sont les obligations des cotraitants ?	<b>Les cotraitants doivent d�signer un mandataire commun et signer un d�claration d'habilitation du mandataire dans le dossier de candidature.</b> Les cotraitants s'engagent � r�aliser les travaux ou prestations correspondant � leur part du march�, � respecter l'ordre et les d�lais d'ex�cution des travaux pr�vus et � communiquer au mandataire commun toute information de nature � faciliter la r�alisation du march� ou de le pr�venir d'un �ventuel probl�me.	
Quel est le r�le du mandataire ?	Le mandataire repr�sente le groupement vis-�-vis de l'acheteur : il remet les offres, signe le march�, coordonne les prestations � r�aliser dans le cadre du march� et assure la gestion administrative et financi�re. <b>Le mandataire est le seul interlocuteur du donneur d'ordre.</b>	
Quelles sont les assurances n�cessaires pour couvrir les risques ?	L'assurance de responsabilit� civile de chaque cotraitant ne n�cessite pas de modifications car chaque prestation devant �tre effectu�e par chaque cotraitant est identifiable.	Deux possibilit�s pour les membres du groupement : 1. chaque membre proc�de � une extension de garantie, si n�cessaire, afin de couvrir la solidarit� contractuelle vis-�-vis du ma�tre d'ouvrage ; 2. le mandataire souscrit une assurance commune pour le groupement. Le mandataire d'un GME doit avoir souscrit une assurance sp�cifique qui le couvrira sur les missions sp�cifiques dont il a la charge en tant que mandataire du groupement.
Comment organiser les modalit�s de r�glement des factures ?	Le donneur d'ordre r�gle ses factures directement � chacun des cotraitants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si les prestations respectives des cotraitants sont individualisables, le r�glement peut �tre effectu� sur des comptes distincts pour chacun des op�rateurs.</li> <li>• Dans le cas contraire, le versement des sommes dues n'est possible que sur un compte unique cr�e sp�cifiquement pour le groupement,</li> <li>• ou sur le compte du mandataire s'il a �t� habilit� � ce titre par les membres du groupement, � charge pour lui de reverser les sommes dues � chacun d'entre eux.</li> </ul>

## La convention du GME

La lettre de candidature peut servir de convention de mandat. Il est cependant **fortement conseill  d' tablir une convention  crite**, identifiant les responsabilit s de chaque entreprise, les r gles de fonctionnement du groupement et la mission d taill e du mandataire commun.

La convention doit pr ciser :

- la nature juridique du groupement conjoint ou solidaire
- l' tendue et la dur e de la solidarit 
- la d signation, la mission et la r mun ration du mandataire
- la gestion financi re et bancaire du groupement
- les assurances demand es
- la dur e de la convention
- la r partition des prestations
- les obligations des membres du groupement   l' gard du mandataire, du ma tre d'ouvrage, des autres membres et de ses salari .e.s, dont les salari .e.s en insertion
- les mesures   prendre en cas de d faillance d'un membre du groupement ou du mandataire.

Parlez-nous de vos besoins...

... nous vous proposerons des solutions sur mesure

**Inser'Eco93 accompagne gratuitement les membres actifs du r seau   la constitution de GME : [contact@insereco93.com](mailto:contact@insereco93.com)**

Cet outil est issu de l'action de professionnalisation « Acc der aux march s publics » organis e par Inser'Eco93, en partenariat avec la Direccte  le-de-France, con u et anim  par Terre d'avance   destination des salari .e.s permanent.e.s des SIAE de Seine-Saint-Denis. *Date d'actualisation : f vrier 2020.*



**Le r seau des SIAE - structures d'insertion par l'activit   conomique - de la Seine-Saint-Denis**



**Direccte**  Direction r gionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  le-de-France du travail et de l'emploi  
Unit  d partementale de la Seine-Saint-Denis